ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
12, 13 ET 14 JUILLET 2011, MONCTON (N.-B.) Résolution nº 01/2011

TITRE :	Coordination et soutien pour les Conseils des jeunes, des femmes et des aînés
OBJET :	Coordination des trois Conseils
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, Grand Chef, mandataire, Première Nation Kwaw-Kwaw-Apilt, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Shane Gottfriedson, Chef, Tk'emlúps te Secwépemc, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. En vertu l'article 22 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, *une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins spéciaux des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones dans l'application de la présente Déclaration*.

B. Le Comité exécutif national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) reçoit un soutien et des avis de la part des trois Conseils, le Conseil des aînés, le Conseil des femmes et le Conseil des jeunes, qui constituent ensemble un processus de décision de type familial.

C. Les Conseils offrent un soutien direct au Secrétariat de l'APN, représentent l'APN dans les forums publics et émettent des points de vue et des conseils concernant les travaux en cours.

D. Il est nécessaire que les Conseils bénéficient d'une reconnaissance et d'une participation plus importantes et plus arrêtées au sein de la structure et des processus décisionnels de l'APN.

E. Les Conseils ont convenu de la nécessité d'être épaulés par un coordonnateur ou une coordonnatrice et un personnel de soutien qui travailleraient avec eux d'une manière collective et qui les soutiendraient et les aideraient dans l'accomplissement de leurs mandats.

F. Les Conseils ont aussi fait valoir la nécessité d'obtenir un financement accru pour réaliser leurs travaux et objectifs prioritaires et exécuter leurs mandats.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 12e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

G. Les Conseils estiment nécessaire de pouvoir communiquer et coordonner l'information entre eux et parmi l'ensemble de leurs membres afin de préserver l'esprit du processus décisionnel de type familial et l'égalité entre les sexes.

H. L'organisation de réunions régulières des trois Conseils permettrait une meilleure coordination et collaboration.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Réaffirment leur appui indéfectible au Conseil des aînés, au Conseil des femmes et au Conseil des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations dans leurs rôles actuels.
2. Enjoignent l'APN de nommer un coordonnateur ou une coordonnatrice du développement des ressources, qui sera chargé de travailler avec les trois Conseils, et de désigner, au besoin, un personnel de soutien pour l'aider.
3. Enjoignent l'APN de coordonner l'organisation de réunions annuelles des trois Conseils afin de faciliter les partenariats et le partage de l'information et de permettre aux trois Conseils de débattre des stratégies et mesures à mettre en œuvre pour exécuter collectivement leurs mandats.
4. Enjoignent l'APN d'étudier des solutions pour augmenter le financement des travaux des trois Conseils.
5. Enjoignent l'APN de discuter avec les trois Conseils des moyens à mettre en œuvre pour faire participer utilement les trois Conseils aux processus décisionnels et de politique, tout en préservant l'application d'un modèle familial et l'égalité entre les sexes.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 12e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL